



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 11 DECEMBRE 2023

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 69 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site internet, a pu prendre connaissance du budget 2024. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire
2. Rapport du Président et des conseillers
3. Présentation de la planification financière 2024-2027 et du budget 2024
4. Approbation du budget 2024
5. Approbation du règlement de Gestion des déchets, édition 01.01.2024
6. Divers

Le Président nomme deux scrutateurs dans l'assemblée : MM. Patrick Vuignier et Jean-Marc Fracheboud.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 19 juin 2023 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

2. RAPPORT DU PRESIDENT RAPHAËL VUIGNER

Conformément à l'article 7 al.3 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de convier ses citoyens à son assemblée primaire afin de présenter les budgets 2024 de la Commune et de la Bourgeoisie. Ceux-ci peuvent être qualifiés d'équilibrés malgré les investissements importants prévus. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal et bourgeoisial du 14 novembre 2023 et sont soumis à leur approbation, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Malgré les incertitudes qui planent toujours, incertitudes par rapport à l'évolution économique mondiale qui reste difficile à anticiper avec une inflation qui semble à première vue être sous contrôle. L'augmentation des prix en général, des salaires, de la TVA, de l'électricité, etc. nous ont compliqué la tâche dans l'établissement du budget. Malgré cela, les engagements financiers prévus pour l'année 2024 devraient être tenus. Au milieu de ces échanges mondiaux, il faut réfléchir comment tenir le cap en investissant raisonnablement pour l'avenir tout en tenant compte de la capacité financière. Cette dernière reste bonne, bien que réduite par rapport aux dernières années. Il est aussi intéressant de souligner l'évolution positive que connaît la commune par l'arrivée de nouveaux résidents.

Le Budget 2024 se veut ambitieux mais somme toute raisonnable. Les investissements liés à la rénovation de l'ancien centre scolaire sont quasi terminés hormis les aménagements extérieurs. L'investissement le plus important sera lié aux travaux d'assainissement et d'excavation de l'étang de Revouire, travaux qui ont débuté mais qui sont difficiles au vu d'une météo qui est bien éloignée d'une sécheresse automnale. Travaux conséquents mais soutenus par l'Etat du Valais ainsi que par la Confédération. Le concept de circulation à la route sous l'Eglise de Grimisuat a pour l'instant été mis en place, aménagements qui seront terminés au printemps. Concernant les routes à l'est du village de Champlan, cet aménagement est en attente au vu de l'opposition d'une citoyenne. D'autres projets sont en cours d'étude afin de ralentir la circulation dans certains endroits de la commune. L'amélioration de l'éclairage public continuera également en priorisant le passage à l'éclairage mercure au LED. Ces changements seront bientôt terminés et la commune sera à 100% équipée en LED en 2025.

Un partenariat administratif avec la commune d'Arbaz a aussi été mis en place. M. Renato de Palma a débuté ses fonctions le 1^{er} novembre 2023 et est actif à raison de 50% sur Grimisuat et 50% sur Arbaz. Un/une chef/fe des ressources humaines, qui partagera aussi les deux lieux d'activité, sera aussi engagée. Il est important de mettre en place des échanges constructifs avec les voisins directs de la commune dont les Présidents sont remerciés pour l'excellente relation entretenue. Ces échanges permettent aux communes de s'entraider car la gestion d'une commune se complique année après année. Quant au projet d'une nouvelle salle de gym, pour 2024 il est prévu de faire le concours d'architecture, phase obligatoire afin d'obtenir les subventions de l'état du Valais. Ce projet est admis sur le principe par l'Etat d'où la mise en route du projet d'architecture.

Le Président remercie aussi le personnel communal ainsi que les directrices des écoles et de la structure d'accueil, les personnes qui s'occupent de la bibliothèque ainsi que de la ludothèque pour leur collaboration et la qualité de leur travail. Il remercie également le Juge et la Vice-juge pour l'excellente collaboration. Il tient à remercier spécialement le Secrétaire communal, M. Sébastien Penon, ainsi que le responsable des finances, M. Slaven Rankic, pour la qualité du travail fourni et pour leur engagement qui est exemplaire.

La parole est passée aux conseillers pour la présentation des activités de leurs dicastères.

La Conseillère Laurence Vuagniaux, commissions du développement durable et des énergies, de la mobilité, agriculture et irrigation,

La Conseillère Vuagniaux présente un aperçu des projets en lien avec ses commissions.

Pour la commission Mobilité

- Rue Sous l'Eglise : Le tronçon de la zone 30km/h est déjà réaménagé (bandes bleues pour rendre la rue visuellement plus étroite et inciter le conducteur à ralentir + décrochement avec piquets). La zone en 20km/h est en cours d'aménagement (du mobilier urbain léger et transitoire a été placé quelques jours avant d'être retiré pour permettre le déblaiement de la neige. Les bacs et bancs seront remis au printemps avec des plantations, à voir ensuite si ce mobilier joue son rôle de réducteur de trafic ou s'il doit être complété par d'autres aménagements
- L'étude de la rue de Coméraz est bientôt terminée. Le bureau qui accompagne la commune devrait livrer leurs propositions de réaménagement d'ici la fin de l'année. C'est une rue étroite et difficile avec peu de possibilités d'aménagement, à voir ce que le bureau d'ingénieur en mobilité propose. Une séance d'information pour la population sera organisée avant le printemps.

Pour la commission énergie et développement durable :

- La subvention pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques est reconduite pour 2024. En fin d'année prochaine, la commission énergie et développement durable évaluera la pertinence de maintenir cette subvention ou de réallouer tout ou partie du montant prévu au budget à d'autres types de subventions (rénovation par exemple). Une nouvelle subvention pour favoriser la biodiversité chez les particuliers est prévue pour 2024 (les habitants veulent souvent bien faire mais ne savent pas par quoi commencer ou combien cela va coûter). Les mesures qui seront subventionnées doivent encore être définies, mais il s'agira probablement d'un soutien financier à l'arrachage de haies de Thuyas ou de Laurelles ou le subventionnement d'un conseil particulier pour un projet de réaménagement extérieur favorable à la biodiversité.
- L'étang en fête, organisé en 2023 dans le cadre de la Fête de la Nature, aura à nouveau lieu l'année prochaine. La date du dimanche 26 mai 2024 a été retenue. Cette fête est l'occasion de découvrir les aménagements réalisés par la commune, l'école et le bureau Drosera à l'Etang de Besse et de passer un moment convivial grâce à plusieurs activités qui seront proposées (l'atelier de bombes à graines a marché du tonnerre en 2023).
- Un autre projet pour 2024 est le réaménagement d'une partie du terrain de foot à Champlan en espace de rencontre et de biodiversité. Champlan est le village qui comporte le plus d'immeubles, avec des habitantes et habitants qui n'ont souvent pas un accès direct à l'extérieur. De plus, le terrain de foot est actuellement sous-utilisé. L'objectif serait de garder une moitié du terrain pour la pratique du foot et de réfléchir avec les habitants de Champlan au réaménagement de l'autre moitié (savoir ce qu'ils souhaiteraient ; quels seraient les envies, les besoins). Les travaux de réalisation seraient également en partie réalisés avec les habitants (cela avait très bien marché à l'étang de Besse, avec la plantation des 300 arbustes).

La Conseillère Delphine Mayor, commission des affaires sociales et intégration

Fin d'année 2023, voilà l'aboutissement de plusieurs projets concrets.

Le premier a été la mise en place d'un service qui s'engage pour la jeunesse et la cohésion sociale. Après plusieurs rencontres avec les conseils d'Ayent et d'Arbaz, une entente a été trouvée et un poste d'animateur socioculturel a pu voir le jour avec l'appui financier du canton. Ce mandat « Jeunesse et Cohésion sociale » a été attribué en août dernier à Mme Victoria Jagut, jeune diplômée de l'HES et originaire d'Arbaz.

SESOA (Service socioculturel de l'Adret) est le nom de ce service. Mme Jagut s'est déjà rendue dans les classes de 7 et 8H du Centre scolaire de Grimisuat. Elle a également partagé des moments avec les différents partenaires, les conseillers et responsables de sociétés locales afin de partager des idées de collaborations communes.

Il a été constaté avec ces différents échanges que la jeunesse a le souhait de monter des projets et d'avoir des présences dans les différents espaces extérieurs. Le besoin quant à lui ressenti chez nos seniors est la création de lien et d'activités.

Le dossier d'étude de terrain complet sera présenté au Conseil communal en février 2024. Il sera ensuite consultable par l'ensemble de la population. Un programme d'activités pour l'année 2024 sera également disponible afin de satisfaire et de proposer le maximum d'activités pour l'entier de la population.

Nouveauté pour 2024, la déléguée à l'intégration se rapprochera de la commune et sera disponible pour les habitants une journée par semaine à l'administration communale.

Le samedi 25 mai 2024 aura lieu, au ranch de Grimisuat, la fête interculturelle de la région intitulée « Villages du monde ». Plus d'informations suivront notamment dans l'Agache.

La Conseillère Mayor profite de remercier les différents membres du comité pour leur implication afin que cette fête perdure.

La commission Jeunesse, loisirs et sport est heureuse de voir que les manifestations proposées telles que Grim en fête, le marché de Noël ou encore la Disco glace et le carnaval des enfants rencontrent toujours beaucoup de succès et que les citoyens se déplacent en masse pour y participer.

Voilà dans les grandes lignes les projets mis en place avec l'appui et l'aide des différents membres des commissions, que la Conseillère Mayor profite de remercier. Elle remercie également tous ses collègues de l'administration communale et des travaux publics sans qui les manifestations ne pourraient avoir lieu.

Le Vice-président Frédéric Vuignier, commission des constructions, de la taxation et de l'aménagement du territoire

Construire un centre scolaire en dehors du village ? Mais quelle drôle d'idée... et pourtant, c'est exactement ce qui a été fait dans les années 70 lorsqu'a été construit le premier centre scolaire de Grimisuat. A l'époque, l'emplacement de la nouvelle école pouvait paraître incongru, car il n'y avait que quelques maisons individuelles dans le coin, bien éloignées du centre du village de Grimisuat. Puis le village s'est agrandi, la population a plus que doublé, et en 2023 force est de constater que l'emplacement du centre scolaire est particulièrement judicieux eu égard au développement de la commune depuis 1976. C'est là tout l'art de l'aménagement du territoire : tenter de faire au mieux aujourd'hui pour les générations de demain. Un exercice périlleux, toujours plus compliqué, qui nécessite une parfaite connaissance du développement de notre commune, de son tissu économique, de sa pyramide des âges, de la stratégie souhaitée, etc....

Et c'est précisément cet exercice auquel la commune est actuellement astreinte suite à la fameuse votation sur la nouvelle LAT, qui à l'échelon national avait passé la rampe avec 62.9% des voix en 2013. Alors cette LAT, une mauvaise réponse à une excellente question ? Pas si simple au niveau national. Mais cette votation aura eu le mérite de forcer la commune à revoir le règlement communal des constructions (RCC) ainsi que le plan d'aménagement du territoire qui va avec. Si certains développements de la Commune se déroulèrent exactement comme prévu (centre scolaire), d'autres furent moins heureux. Il est en effet impossible de faire 100% juste sur des questions aussi épineuses, avec des décisions qui se prennent parfois 30 ans à l'avance.

Pour le Conseil Communal actuel, la question n'est pas de tirer un bilan de ce qui a été fait les décennies précédentes, mais bien de tenter de prévoir le développement des deux villages dans un futur plus ou moins lointain. L'idée est d'harmoniser au maximum le développement du peu qui reste à construire. Par exemple pour garder la possibilité de disposer de quelques logements collectifs supplémentaires à des endroits judicieux, comprenant des appartements abordables. Par exemple pour permettre aux jeunes de rester sur la Commune de Grimisuat pour un prix raisonnable.

Les problématiques sont nombreuses, le défi est énorme. Rendez-vous aux prochaines assemblées primaires pour en suivre les développements.

La Conseillère Myriam Erné, commission scolaire et petite enfance

Concernant les écoles et la structure du Tibeck, l'année 2023 s'est très bien déroulée. Les aménagements exigés par le Canton ont été réalisés dans le but de satisfaire aux normes en vigueur.

La Conseillère Erné remercie tout particulièrement les deux responsables des écoles et du Tibleck, Mme Myriam Broyon et Mme Nicole Métrailler ainsi que leurs équipes respectives. La commission de la formation professionnelle a mis en place un projet de l'apprenti méritant. Le prix a été décerné en fin de l'assemblée primaire. Elle remercie encore l'ensemble du personnel de l'administration, des travaux publics, des écoles et des crèches pour la collaboration durant cette année 2023.

Le Conseiller Dominique Bonvin, commission de la naturalisation et de la salubrité publique

« La vraie politique consiste simplement à se mettre au service des citoyens qui nous ont élus. ». Le Conseiller Bonvin apprécie beaucoup cette citation du Président de l'ancienne Tchécoslovaquie Vaclav Havel qui devrait à son sens être le moteur de tout politicien. Comme il l'a déjà dit en juin dernier, il a la chance de participer à un exécutif communal où règnent le respect, une très bonne collaboration et une excellente ambiance de travail qui favorisent la conduite des dossiers dans le sens de la citation ci-dessus. Concernant la commission de la culture ; ils ont beaucoup réfléchi à la place à tenir, alors que dans le Valais central des offres pléthoriques existent dans les communes avoisinantes. Ils ont donc pris l'option de profiter de l'acoustique remarquable de l'église de Champlan et ont proposé en novembre un concert de musique italienne qui a ravi le public présent. Ils vont poursuivre dans cette voie en collaborant notamment avec le festival Tibor Varga. Le recueil, la numérisation et la mise en valeur de photos anciennes fait également partie de des objectifs de la commission de la culture, alors que la réfection du chemin de croix est en bonne voie et sera, ils l'espèrent, achevé en 2024. Il remercie les personnes présentes pour leur participation, témoin de leur attachement à la commune.

Le Conseiller Arnaud Gaspoz, commission de la sécurité publique et de la Jeunesse/Loisirs/Sport (JLS)

Absent - excusé

3. PRESENTATION DU BUDGET 2024 ET DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2024-2027

Remarques générales

Comme pour le budget 2023, le budget 2024 qui vous est présenté a été élaboré sur la base du nouveau plan comptable (MCH2) harmonisé pour les cantons et les communes, avec entrée en vigueur dès 2022 pour toutes les communes valaisannes.

Résultats

Les charges brutes de fonctionnement sont de CHF 17'935'460.00 et augmentent de 5.9%. Les revenus de CHF 19'858'300.00 ont progressé de 5.3%. La marge d'autofinancement atteint CHF 1'922'840.00. Après des amortissements comptables et les attributions ou prélèvements sur les fonds spéciaux, l'excédent de charges se monte à CHF 370'660.00 et diminue légèrement la fortune nette au bilan à CHF 8'038'250.00. Les investissements nets se montent à CHF 3'898'000.00 et laissent apparaître une insuffisance de financement de CHF 1'975'160.00. Cette insuffisance sera couverte par les liquidités disponibles et par la conclusion d'un nouvel emprunt si nécessaire.

Budget de fonctionnement

Ressources humaines

Les effectifs en personnel seront adaptés en 2024 : diminution de 0.4 unité au service des Finances, augmentation de 0.6 unité au service de Nettoyage afin de limiter les prestations externes et remplacement d'une personne partant à la retraite au service des Travaux Publics.

Le Conseil communal a décidé d'accorder à l'ensemble du personnel de la Commune (administration générale, construction, technique, travaux publics, conciergerie, éducateurs de la petite enfance) une compensation du renchérissement de 2% des salaires pour l'année 2024.

Electricité

Malgré les économies d'énergie envisagées, une augmentation générale des coûts d'électricité est calculée pour l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public, selon les projections du fournisseur d'électricité « Oiken SA ».

CMS

Le budget du CMS du Coteau table sur une augmentation d'environ 19% liée à la forte progression des heures de soins et d'aide pratique, l'augmentation des besoins de personnel de 6.9 EPT et le renchérissement cantonal. La contribution résiduelle est répartie à raison de 70 pour cent à la charge du canton et 30 pour cent à la charge des communes.

Scolarité obligatoire

La contribution des Communes au traitement du personnel de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées se monte en moyenne à CHF 3'860.00 par élève contre CHF 3'680.00 en 2023 (1-8H 374 élèves, 9-11CO 111 élèves et institutions spécialisées 6 élèves).

Bâtiments communaux

Un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) sera effectué sur le bâtiment communal.

Adaptation des taux TVA

Les taux TVA seront modifiés dès le 01.01.2024. Les investissements 2024 tiennent compte des nouveaux taux de TVA. Concernant les comptes autofinancés soumis à la TVA, l'impact reste toutefois minime.

Fonds pour les abris PC

Les contributions de remplacement encaissées par les communes jusqu'au 31 décembre 2011 sont à verser sur le fonds cantonal des contributions de remplacement jusqu'au 31 décembre 2028. Cela représente un montant de CHF 863'584.45 à rembourser d'ici à 2028. Le Conseil communal a décidé de rembourser CHF 200'000.00 par année et le solde en 2028. Cela n'a pas d'impact sur le compte de résultat, il s'agit principalement de sorties de liquidités.

Eau potable / Eaux d'évacuation

Le contrat de fourniture d'eau potable avec la Bourgeoisie d'Arbaz doit être renouvelé et une hausse du prix d'achat du m³ a été budgétée.

Le nouveau règlement concernant l'eau potable et les eaux à évacuer rentrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024. Ces rubriques seront donc autofinancées dès 2024 afin de respecter le principe légal du pollueur-payeur.

Déchets

Le nouveau règlement concernant l'évacuation des déchets rentrera en vigueur au 1 janvier 2024. Les changements majeurs du nouveau règlement sont les suivants : la taxe déchets ménage 2024 sera facturée aux propriétaires au 31.12 et non plus aux locataires, les ménages seront taxés sur la base du nombre de pièces et les entreprises seront regroupés dans trois catégories.

Economie d'énergie

Les subventions d'économie d'énergie en faveur d'installations photovoltaïques (CHF 100'000.00), thermiques (CHF 10'000.00) et de bilans énergétiques de bâtiments privés (CHF 3'000.00) sont maintenus en 2024. Une subvention pour le réaménagement en faveur de la biodiversité a été budgétée pour CHF 20'000.00.

Agriculture

L'alpage de Tzarzet bénéficiera d'une aide à l'aménagement de prairies boisées de CHF 15'000.00.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt moyen budgété 2024 se monte à 1.375% contre 0.8667% en 2023. Cela est dû à un renouvellement d'emprunt de CHF 4'000'000.00 au taux de 2.35% contre 0.49% précédemment. Un remboursement d'emprunt de CHF 980'000.00 a été fait en 2023.

Indexation fiscale et impôts

Afin de pallier à l'augmentation des taxes d'eau potable et d'évacuation des eaux, il a été décidé lors de l'Assemblée primaire du 19 juin 2023 d'adapter les taux d'impôts comme suit : l'indexation communale est par conséquent modifiée de 158% à 163% (= baisse d'impôts) et le coefficient communal est diminué de 1.30 à 1.25 (= baisse d'impôts), ce qui représente une diminution des recettes fiscales d'environ CHF 650'000. L'impôt personnel reste à CHF 12.00 (minimum) et la taxe sur les chiens augmentera de CHF 100.00 à CHF 150.00.

L'estimation des impôts des personnes physiques est basée principalement sur les données fiscales fiables des taxations 2021 et partiellement sur celles de 2022 en tenant compte de l'évolution de revenu, de fortune et du nombre d'habitants (+132 en 2022 et +93 en 2023). Fondés sur l'addition de ces éléments et en tenant compte des changements de taux d'imposition, les impôts des personnes physiques restent stables par rapport à 2023.

Financements spéciaux

Les services eau potable, traitement des eaux usées et déchets sont bénéficiaires pour CHF 87'600.00, amortissements compris. Le budget prévoit un déficit de CHF 170'500.00 concernant l'irrigation, qui se justifie principalement par l'amortissement de CHF 197'300.00

prévus concernant les investissements effectués à l'Etang de Revouire et à l'Etang de Coméraz.

Investissements

Les investissements bruts sont de CHF 5'541'000.00 pour des participations de CHF 1'643'000.00, soit des investissements nets de CHF 3'898'000.00. Le budget d'investissement prévoit l'avancement des travaux du curage de l'Etang de Revouire pour un montant de CHF 2'000'000.00. Le versement des subventions cantonales est prévu entre 2023 et 2026. Sont également budgétés la réfection des routes agricoles St-Raphaël-Molignon et Bézé supérieure, la réfection du Programme de gestion de l'évacuation des eaux (PGEE) pour CHF 150'000.00, l'étude pour la nouvelle salle de gymnastique pour CHF 250'000.00 et les aménagements extérieurs du Centre Scolaire pour 200'000.00. Le tableau des investissements est publié dans le fascicule.

Amortissements

Conformément aux principes d'évaluation du bilan MCH2, l'amortissement des actifs du patrimoine administratif s'effectue en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisation. Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 2'405'900.00.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Le taux d'endettement net est qualifié de « suffisant », la part de charges d'intérêts de « bon », la dette brute de « moyen », la proportion des investissements de « élevés » et le taux d'autofinancement de « moyen ». L'endettement net par habitant, influencé par l'assainissement du Centre scolaire 1978 et les travaux de curage des Etangs, est de CHF 4'697.00.

Fortune nette et planification financière

La fortune nette toujours confortable diminue légèrement pour atteindre CHF 8'038'250.00 à fin 2024 et se maintient au-dessus de CHF 4.2 mios à fin 2027. Compte tenu d'une marge moyenne d'autofinancement de l'ordre de CHF 1.3 mios, les montants d'investissements planifiés pour l'entretien général et le développement de projets permettent à la commune de faire face à ses futurs engagements.

Le Président présente le budget des investissements 2024.

La planification quadriennale 2024-2027 de fonctionnement et de fortune nette :

La planification quadriennale est portée à la connaissance de l'assemblée primaire mais ne nécessite pas de validation.

4. APPROBATION DU BUDGET 2024

Le Président appelle au vote à main levée pour l'acceptation du budget 2024 tel que présenté.

L'assemblée accepte le budget 2024 à l'unanimité avec 69 approbations.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE GESTION DES DECHETS, VERSION 01.01.2024

La commission de la salubrité publique a travaillé et proposé un nouveau règlement de gestion des déchets.

Ce nouveau règlement a été mis à disposition des citoyens avec l'ordre du jour de l'Assemblée primaire, sur le site internet de la Commune de Grimisuat et à disposition au guichet de l'administration.

Les changements engendrés par le nouveau règlement de gestion des déchets sont présentés à l'Assemblée primaire, dont notamment les éléments suivants :

- Nouvelle structure tarifaire pour les particuliers
- Nouvelle structure tarifaire pour les entreprises
- Débiteur de la taxe : propriétaire du bâtiment

L'Assemblée est également informée du préavis des différents services du canton du Valais ainsi que du préavis de la Surveillance des Prix.

Les recommandations de la Surveillance des Prix ont été traitées de la manière suivante par la commission et les propositions de la commission validées par le Conseil Communal :

- Suppression de la mention de taxe minimale dans l'annexe 3 du règlement
- La taxe de base pour les particuliers n'est pas modifiée, contrairement à la recommandation de la Surveillance des Prix. En effet, le calcul réalisé pour les catégories 1, 2 et 3 a déjà pris en considération les différents types de biens, en fonction de la configuration spécifique de notre territoire (répartition appartements, villas). Pour les catégories 1 et 2, le calcul est basé sur des appartements. Pour la catégorie 3, le calcul a été réalisé sur la base des maisons individuelles. Celles-ci représentent plus de 82% des biens de cette catégorie.
- Un rabais pour les microentreprises a été introduit dans le règlement à l'annexe 3.

Le Président appelle au vote à main levée pour l'approbation du nouveau règlement de gestion des déchets, version du 1^{er} janvier 2024.

L'Assemblée valide le nouveau règlement avec 69 voix pour l'adhésion, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

6. DIVERS

Un citoyen interroge le Conseil quant aux mesures réalisées, en lien avec la mobilité, à la route sous l'Eglise. Cette zone de 30km/h nécessite-t-elle vraiment l'adaptation du marquage au sol avec les lignes bleues ? Est-ce que des mesures de contrôles de vitesse ne seraient pas plus efficaces et moins coûteuses pour les citoyens ?

Le Président répond que ces mesures en lien avec la signalisation sont le fruit d'une étude menée avec le bureau technique pour répondre aux exigences de ce type de rue (normes minimales à respecter). Des contrôles de vitesse sont réalisés régulièrement. Il est également relevé que des contrôles des vitesses peuvent être sollicités par le citoyen et qu'ils sont mis en place avec la PRVC.

Un citoyen s'étonne qu'un projet de réaménagement du terrain de football de Champlan en zone de rencontre est prévu pour 2024. Des nuisances sont souvent à relever dans le village

de Champlan, notamment dues au différents événements organisés dans le village, comme les concerts à l'église, la location des salles de fête sous l'église.

Le Président répond que l'église de Champlan est effectivement un lieu idéal pour les concerts et autres manifestations musicales. Que si des nuisances sont constatées, il y a lieu de contacter la police. Il relève également que les sites pour les manifestations pour les habitants de la commune sont répartis sur l'ensemble du territoire, en fonction des infrastructures (église, salle Multibleck, le Ranch, ...). Quant au projet du terrain de football de Champlan, celui-ci se voudra participatif et les citoyens, habitants du village de Champlan, seront amenés à donner leurs besoins et propositions pour le projet.

Un citoyen demande si des projections ont été réalisées pour les nouvelles taxes des déchets, pour savoir à quel niveau se situent les changements présentés pour les citoyens. Il est répondu que la tendance est une baisse généralisée de la taxe de base. Le comparatif dépend des situations, avec le passage d'une taxe au nombre de personne par ménage à une taxe au nombre de pièces de l'habitat. Des exemples de tarif avant/après sont présentés à l'Assemblée. Par exemple, pour une personne seule, dans un 2 pièces, la taxe passera de CHF 180.00 à CHF 130.00. Pour une entreprise de la catégorie 1, la taxe de base passera de CHF 140.00 à 115.00.

Avant de terminer cette assemblée, la commission de la formation professionnelle, par la Conseillère Myriam Erné et deux de ses membres, remet le prix de l'apprenti méritant à M. Maxime Briosi, qui a obtenu son CFC d'électricien de montage dans l'entreprise Etavis à Sion.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h30.

COMMUNE DE GRIMISUAT
Le Président Le Secrétaire

Raphaël Vuigner

Sébastien Peron